

BILAN ANNUEL 2022

Tribunal administratif d'Orléans



Guy QUILLÉVÉ
Président du tribunal
administratif d'Orléans



Effectifs de la juridiction :

42

personnes dont :

17

magistrats

25

agents de greffe
et aides à la décision

“ L’année 2022 a été marquée par une baisse des requêtes déposées devant le tribunal d’Orléans, de l’ordre de 2,8 % par rapport à l’année 2021, notamment en matière de contentieux de la fonction publique ou de l’urbanisme et de l’environnement. Le nombre d’affaires jugées a été de 4 177 avec une forte progression des affaires touchant aux libertés ou aux marchés publics.

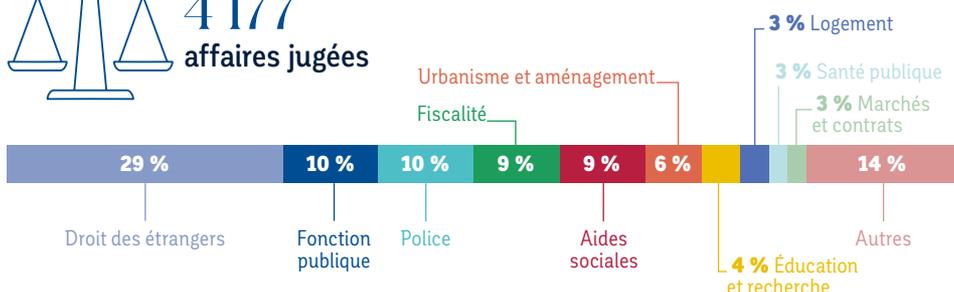
Le tribunal s’attache à répondre au quotidien à la demande de justice de nos concitoyens, qu’elle porte sur la conciliation d’intérêts généraux tenant à la valorisation du territoire, la transition écologique et le développement économique (dossiers relatifs au plan local d’urbanisme du Grand Chambord, au développement d’unités de méthanisation ou aux installations photovoltaïques) ou qu’elle concerne le rapport particulier des justiciables aux institutions publiques tels que le contentieux des refus par l’Éducation nationale d’instruction en famille ou la contestation des obligations vaccinales des professionnels de santé.

Enfin, la juridiction s’engage résolument en faveur de l’amélioration du service public de la justice : les délais de jugement se réduisent pour s’établir à 10 mois et 7 jours, soit un gain de 2 jours par rapport à 2021. L’amélioration de l’accès au tribunal se poursuit grâce à la dématérialisation des recours et la médiation, mode souple et alternatif de règlement des litiges, se développe avec 129 médiations engagées en 2022, en progression de 80 % par rapport à 2021.

2022 en chiffres



4 177
affaires jugées



Aides sociales : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Éducation et recherche : inscription, déroulement et obtention des examens dans les établissements d'enseignement public et privé

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

Logement : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes d'HLM, etc.

Marchés et contrats : marchés passés par l'État et les collectivités territoriales avec des opérateurs privés

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Santé publique : responsabilité des hôpitaux dans les actes de soin et réglementation sanitaire

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



311

affaires jugées en urgence (référés)

- 23 % par rapport à 2021



10 mois et 7 jours

de délai moyen de jugement

- 2 jours par rapport à 2021

75,1 %

des recours déposés par téléprocédure



34 %

des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



87,8 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



130

médiations engagées
39 % de taux de réussite